

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 496

présenté par

Mme Autain, M. Bernalicis, M. Lachaud, M. Corbière, M. Coquerel, Mme Taurine,
M. Quatennens, M. Ruffin, Mme Rubin, M. Prud'homme, Mme Ressiguiet, M. Ratenon,
M. Larive, Mme Panot, M. Mélenchon, Mme Obono et Mme Fiat

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 10 par la phrase suivante :

« D'ici 2025, la part de l'aide publique au développement en dons représentera 85 % de l'aide publique au développement totale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer les dons au sein de l'aide au développement française. Le recours aux prêts accentue la dette des pays. Or la France, en termes de ratio prêts/dons au sein de son APD, fait partie des trois plus gros « prêteurs » derrière le Japon et la Corée du Sud, alors que des pays comme le Danemark ou l'Australie ont une APD exclusivement constituée de dons.